

APPEL A PROJET

Le Boulou

Redynamisation d'une zone d'entrée
de ville et de territoire
à dominante économique
et à dimension départementale



SYNDICAT MIXTE DE L'AUTOPORT DU BOULOU
66160 Le Boulou
Tél. 04-68-87-51-00

0 – PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE : LE SYNDICAT MIXTE DE L'AUTOPORT

Le syndicat Mixte de l'autoport du Boulou a été créé en 1983 pour assurer la gestion de la plateforme logistique du Boulou.

Le conseil d'administration était constitué des actionnaires historiques : le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Les communes du Boulou et de Saint-Jean Pla-de-corts et la Chambre de commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales.

La Communauté de communes du Vallespir s'est trouvée intégrée au syndicat mixte par représentation-substitution des deux communes précitées depuis l'application des dispositions de la loi Notre du 7 Aout 2015 relative à l'extension de la compétence obligatoire du développement économique aux EPCI à fiscalité propre.

1 - SITUATION

Au pied des Albères, où les Pyrénées rejoignent la Méditerranée, à deux pas de la Côte Vermeille, frontalière avec l'Espagne, la ville de Le Boulou, située entre mer et montagne, est une station thermale et touristique qui accueille près de 6 000 résidents permanents et 4500 résidents temporaires, curistes et touristes.

Commune dynamique située dans le Vallespir en bordure des Aspres, Le Boulou développe des infrastructures regroupant pôles économiques, logistiques, de santé et culturels. L'offre de soins et de thermalisme de la Chaîne Thermale du Soleil, réputée dans le traitement des maladies de l'appareil digestif et cardio-artérielles attire annuellement 4500 curistes et leurs accompagnants tout au long d'une saison débutant au mois de mars et se prolongeant jusqu'en novembre. Le Casino du groupe Joa Casino outre une clientèle locale apporte à la commune un flux régulier de consommateurs transfrontaliers.

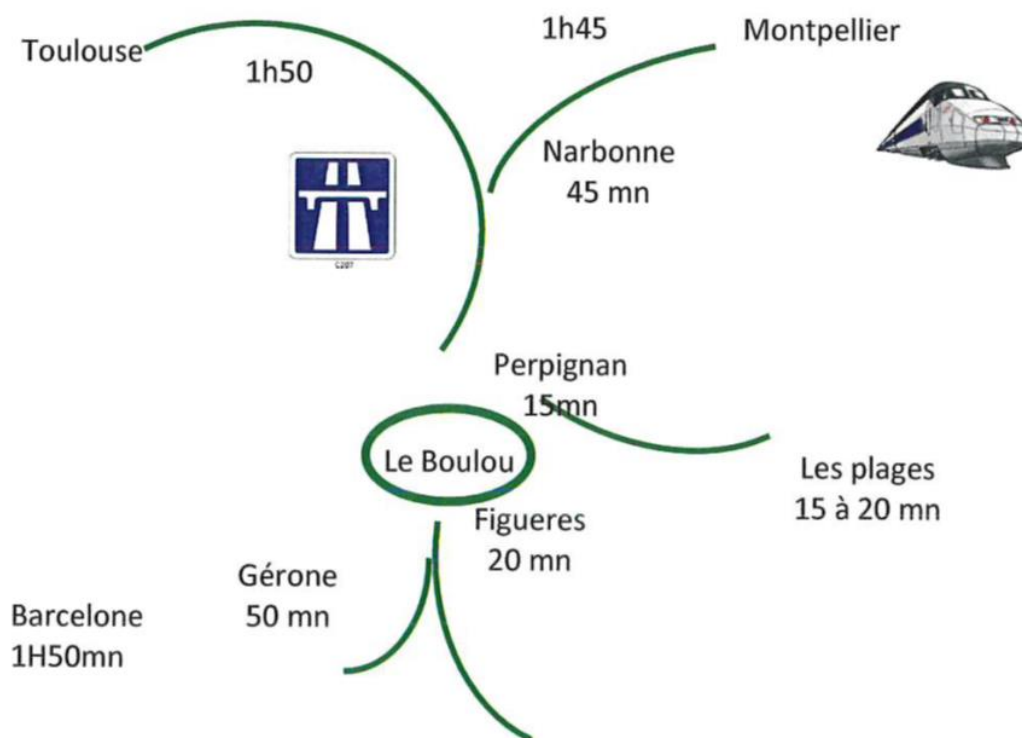
Trois pôles culturels majeurs en cœur de ville : la Maison de l'Histoire, reflet du patrimoine historique de la ville, la **M**aison de l'**E**au et de la **M**éditerranée, "MeM", structure innovante à vocation pédagogique et scientifique, l'Espace des Arts accueillant des artistes reconnus internationalement, participent à l'attractivité du territoire.

Ces éléments font de la commune de Le Boulou un pôle stratégique majeur.

EMPLACEMENT DU SITE



Les aéroports de Perpignan, à proximité immédiate, et de Gérone à 80 kms, desservent l'Europe et le Maghreb, les aéroports internationaux de Barcelone et de Toulouse sont pour leur part situés à 180 kms. Le territoire est également desservi par la LGV de Barcelone à Perpignan, puis à partir de Montpellier. L'autoroute A9 offrant une sortie directe sur la commune de Le Boulou et la zone à redynamiser permet de relier le nord de l'Europe à l'Espagne.



Les différentes analyses ont conclu à l'importance du potentiel tant touristique qu'économique et la redynamisation de cette zone offre un véritable défi d'adaptation aux nouvelles attentes des usagers

L'objectif de cet Appel à Projet est double :

- Redynamiser une zone d'entrée et de sortie de ville et de territoire à dimension départementale,
- Développer une attractivité à dominante économique durable pour le territoire.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Appel à Projet présenté par le Syndicat Mixte de l'Autoport, s'adresse aux candidats investisseurs en capacité de développer un projet structurant et novateur sur le site.

Il s'agit d'une consultation ouverte aux porteurs de projet, unique ou groupement, ayant acquis une expérience reconnue et présentant de solides garanties en matière de réalisation et de gestion d'équipements à vocation de tourisme, de loisirs, de santé, de bien-être et d'affaires ou tout autre projet respectant les objectifs et les attendus du présent document. Le cadre de la consultation est de fait ouvert. Toutes les propositions en phase avec les attentes du syndicat mixte seront étudiées. Le présent document précise les attentes des collectivités susnommées, apporte des informations techniques, juridiques et administratives relatives à l'espace concerné, et indique les modalités de la consultation.

Cet Appel à Projet est une procédure de consultation qui lance le processus de sélection par le Syndicat Mixte, du ou des partenaires qui vont construire et gérer ce projet de redynamisation. Les candidats sont appelés à se faire connaître et à formuler leurs propositions.

A la clôture de cet Appel à Projet, le Syndicat Mixte retiendra la ou les propositions qui sembleront le mieux répondre aux objectifs et poursuivra avec les opérateurs économiques sélectionnés la démarche pour aboutir à concrétiser les partenariats. Il permettra ainsi de valider la philosophie du projet et de connaître l'intérêt des porteurs de projet, tout en leur laissant une liberté de propositions dans leurs réponses.

VILLE DE LE BOULOU



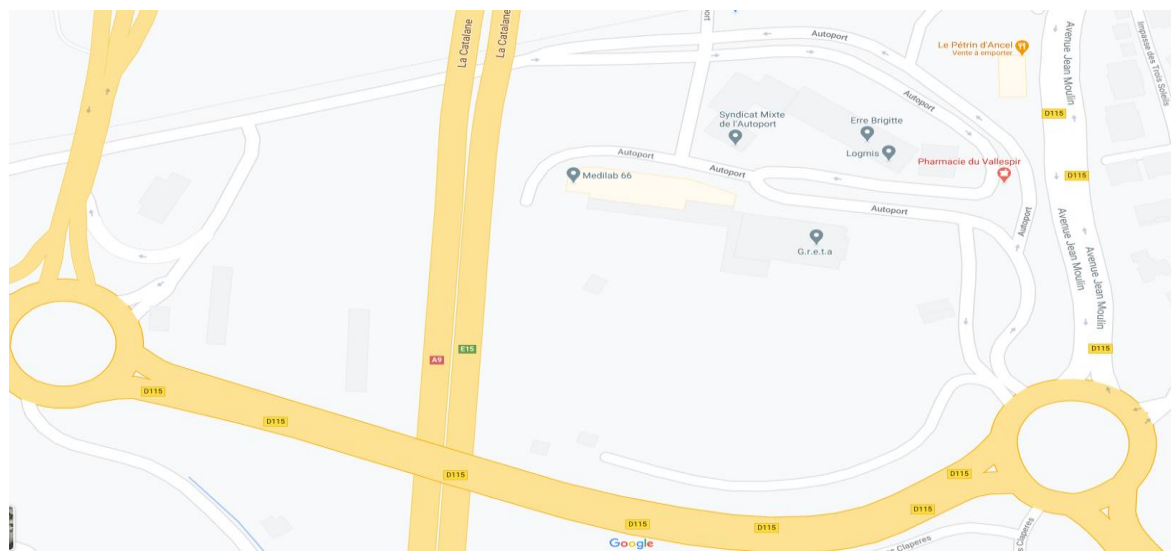
ZONE A REDYNAMISER

Elle comprend une entrée/sortie donnant un accès direct sur la RD115 en direction de Céret et du Haut-Vallespir, sur l'autoroute A9 ainsi que sur la voie rapide en direction des

stations balnéaires (RD618).
Son unité foncière est de 46 664 m².

Des immeubles de bureaux, un pôle médical : médecins, kinésithérapeutes, ostéopathe... des services divers : boulangerie, cabinets comptable, centre de formation professionnelles, centre d'esthétique et le centre technique municipal y sont installés. Elle comporte également une zone de stationnement dédiée aux poids lourds.

Une Tour à vocation de bureaux ou toute autre activité pourrait permettre de constituer un totem de visibilité et d'identification marquée du site.



3. LES ORIENTATIONS DU PROJET

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le positionnement est celui d'une « zone tertiaire » conjuguant un pôle d'affaires et des activités culturelles et ludiques proposant également une offre d'hébergement et de restauration en rapport avec les activités attendues.

OBJECTIFS

Attractivité, Expérience client, Redynamisation, et enjeux

1. ATTRACTIVITE

Au-delà de l'attractivité naturelle du territoire dont la situation géographique est déjà un élément fort de différenciation, l'objectif est de proposer des activités répondant à des attentes, des besoins et des envies. En effet, la clientèle s'attend à se voir proposer des offres motivées par :

- des offres produits et services adaptées aux besoins du territoire
- un cadre sécurisé
- des garanties fortes liées aux modalités d'accès
- des propositions innovantes en matière de circulation et de stationnement en cohérence avec le plan local d'urbanisme en cours.
- des équipements professionnels et personnalisés

2. EXPERIENCE CLIENT

Il est essentiel que le développement de la nouvelle offre, liée à la redynamisation de la zone, intègre pleinement, dès sa phase de conception/réalisation, l'expérience client comme un principe fort de différenciation, d'innovation et de transformation pour les différents centres de profits.

Pour être performante, l'offre proposée devra intégralement tenir compte de ces principes.

3. REDYNAMISATION

Le projet de redynamisation passe par une offre globale fonctionnant à l'année de par ses composantes économiques : hébergements, offres, services ; mais aussi sociales : emplois ; et territoriales : bassin de vie.

Il doit reposer sur une base solide permettant des retombées économiques. Les activités de la zone devront suivre une logique et une cohérence en lien avec son environnement et la situation d'entrée de ville adaptée aux exigences du territoire. Le projet devra prendre en compte la délocalisation du parking poids lourds ainsi que celle du Centre Technique Municipal dont les bâtiments et leur prolongement ; bureaux, quais ... ; devront être démolis.

Pour limiter les contraintes du site, le syndicat Mixte est conscient qu'il conviendra d'envisager une solution alternative pour la délocalisation du parking actuellement dévolu aux poids lourds de la société Viia qui loue une parcelle adaptée au cœur du site ainsi que la délocalisation du Centre Technique Municipal de la commune du Boulou en accord avec cette dernière.

4. ENJEUX POUR LE SITE ET LE TERRITOIRE

Porte naturelle du Vallespir et de la Catalogne, carrefour incontournable, le site doit répondre à différents enjeux : être pour le territoire une locomotive économique en termes d'emplois, de diversité d'activités et de cohérence avec les besoins courants de la population, faire venir et faire séjourner sur le territoire tant pour des motifs professionnels que de loisirs, être générateur de flux humains et économiques.

4. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. LE MONTAGE JURIDIQUE

Les propositions de montage juridique et financier seront proposées et définies par les porteurs de projet. Il appartient donc aux candidats de proposer au Syndicat Mixte de l'Autoport, outre un projet global et cohérent, le montage juridique et financier qui leur semble le plus adapté, compte tenu des données fournies dans le présent document.

2. DESCRIPTIF DU SITE



ORIGINE DE PROPRIETE :

- La comne du Boulou est propriétaire d'une grande partie du terrain accueillant l'Autoport
- La commune du Boulou est propriétaire du Centre technique municipal
- La commune du Boulou est propriétaire du terrain constructible en entrée de zone ouest
- Le syndicat mixte est propriétaire de la Tour

ELEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SYNDICALE

- Immeuble de bureaux R. de Ch - Surface 432 m²
- Immeuble de bureaux R+1+s/sol - Surface 1 167 m²
- Immeuble de bureaux (tour) R+5 - Surface 1 314 m²
- Parking poids-lourds - Surface 1 ha

3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

- ▶ Les candidats intéressés par cet Appel à Projet sont invités à retirer le dossier sur :

- ▶ Ou sur le site de la CCV ; **vallespir.com** ; ou de la mairie du Boulou ; **mairie-leboulou.fr**.
Le dossier se compose du présent document complété par les annexes 1 et 2.
- ▶ Le dossier des candidats sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
- ▶ Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.
- ▶ Si les propositions de projet sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la proposition de projet.
- ▶ Le Syndicat Mixte pourra choisir de retenir le projet d'activité unique ou un projet composé de plusieurs activités complémentaires présenté par un investisseur unique ou un groupement.

4. PLANNING ET DATES

- ▶ Lancement de l'Appel à Projet : 15 février 2021, le délai de réponse est de deux mois à compter du lancement de l'appel à projet.
- ▶ Prise de RDV pour visiter : 04 68 87 51 00
- ▶ Visite(s) du site : sur rendez-vous
- ▶ Date limite de réception des propositions de projet : 16 avril 2021
- ▶ Auditions des candidats : entre le 26 avril 2021 et le 30 avril 2021
- ▶ Date prévisionnelle du choix du projet : 2eme trimestre 2021

5. CONTENU DU DOSSIER

Le porteur de projet devra remettre un dossier dématérialisé. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Les porteurs de projet individuels ou les groupements doivent compléter les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles sur le site www.economie.gouv.fr,
- Les renseignements concernant la situation juridique du candidat : noms, raison sociale, forme juridique, siège social, activités, effectifs, coordonnées,
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat ou des membres du groupement : chiffres d'affaires et extraits de bilans des 3 dernières années du candidat ou des membres du groupement
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat ou des membres du groupement : Indication références professionnelles sur des projets similaires.
- Le porteur de projet qui candidate devra fournir une note de cadrage précisant notamment :
 - le projet, le concept, les objectifs, le caractère différenciant,
 - la nature des activités envisagées, leur organisation,
 - les cibles,
 - la stratégie de développement commercial,

- les modalités d'exploitation,
- le montage économique, juridique et financier envisagé : investissements, mode et plan de financement ... et sur les indicateurs prévisionnels d'exploitation : principaux postes de dépenses et de recettes de l'activité,
- la collaboration avec le territoire du projet,
- Une note programmatique et environnementale décrivant la manière dont le concept se traduit sur le site réservé au projet : présentation des grands principes architecturaux, techniques et environnementaux envisagés, description des principaux équipements. Le principe de répartition des différents éléments du programme ainsi que les liens physiques et fonctionnels entre ces différents éléments seront précisés. A minima un schéma de principe, des croquis ou esquisses d'intention, une définition des surfaces prévues et des volumes, synthétiseront ces intentions. La note montrera comment l'incidence sur les milieux naturels et les espèces ; zonages environnementaux ; est prise en compte.
- Une planification et un calendrier prévisionnel.
- Les candidats pourront apporter tout autre élément d'appréciation permettant d'évaluer la qualité du projet : équipements, matériaux, aménagements, gestion, commercialisation...

6. CRITERES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le Syndicat Mixte de l'Autoport se réserve le droit de demander des compléments d'information aux candidats ayant présenté une proposition de projet, ou de le faire évoluer par écrit au fil des échanges.

Après analyse des propositions de projet, le Syndicat Mixte de l'Autoport rencontrera les candidats dont ils jugeront les projets les plus pertinents au regard des critères présentés ci-après et de leurs objectifs.

Les dossiers devront être complets.

Les auditions se dérouleront au siège du syndicat ou en mairie du Boulou à compter du 28 février 2021.

L'analyse des propositions de projet sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

1) Capacités du candidat : 25%

- Capacités professionnelles appréciées au regard de la qualité des références présentées sur des projets ou des opérations réussies similaires,
- Capacités techniques jugées par la pertinence des moyens humains et matériels, tant quantitativement que qualitativement
- Capacités financières requises évaluées au regard du chiffre d'affaires et des bilans présentés.

2) Qualité de la proposition : 40%

- Qualité et pertinence du concept, des activités proposées au regard du projet et des objectifs
- Intégration d'une démarche environnementale et des critères de développement durable.

3) Pertinence économique et financière : 35%

- Pertinence du plan prévisionnel d'investissement par rapport au projet envisagé,
- Pertinence du budget d'exploitation par rapport au projet envisagé,
- Retombées économiques locales à travers la durée du projet, le nombre d'emplois directs et indirects créés,
- Durée d'exploitation du site.

NB : Le Syndicat Mixte de l'Autoport ne souhaitant pas fermer la porte à toute idée pertinente et en rapport avec les objectifs, tout projet proposant des variantes à la réflexion initiale sera étudié au regard des mêmes critères d'analyse.

7. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS

➤ Transmission dématérialisée

Les porteurs de projet qui souhaitent répondre de manière dématérialisée sont invités à transmettre leur candidature via les adresses mail suivantes :

<https://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm>

dans les mêmes conditions de délai que précédemment indiqué, à savoir dans un délai de deux mois suivant la date de parution de l'Appel à Projets, et au plus tard le 28 février 2021

Le Syndicat Mixte de l'Autoport se réserve le droit de ne pas examiner les propositions de projet délivrées en retard.

➤ Informations et responsabilité

Le Syndicat Mixte de l'Autoport ne pourra être tenu responsable de l'exactitude informations contenues dans le présent Appel à projet ou dans tous autres documents annexés ou ultérieurement communiqués. Les candidats sont donc invités à procéder ou à faire procéder aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique et fiscal qu'ils jugeraient opportuns pour une opération de cette nature. Par conséquent, tout candidat reconnaît et accepte qu'en soumettant une proposition de projet, il aura obtenu toutes les informations suffisantes pour ce faire sans réserve et sans garantie de la part du Syndicat Mixte de l'Autoport de Le Boulou. Ce dernier se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le présent Appel à Projet et se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ; les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

➤ Confidentialité et mesures de sécurité

Le présent Appel à Projet comporte une obligation de confidentialité de la part du Syndicat Mixte de l'Autoport et des membres du comité de sélection. Ces derniers prendront toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers non concerné.

➤ Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à l'attention de Monsieur le Président, par courrier à l'adresse du

Syndicat Mixte de l'Autoport
RD115 B.P. 10242
66161 Le Boulou cedex

ou de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm>

ANNEXE 1

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: AA

COMMUNE

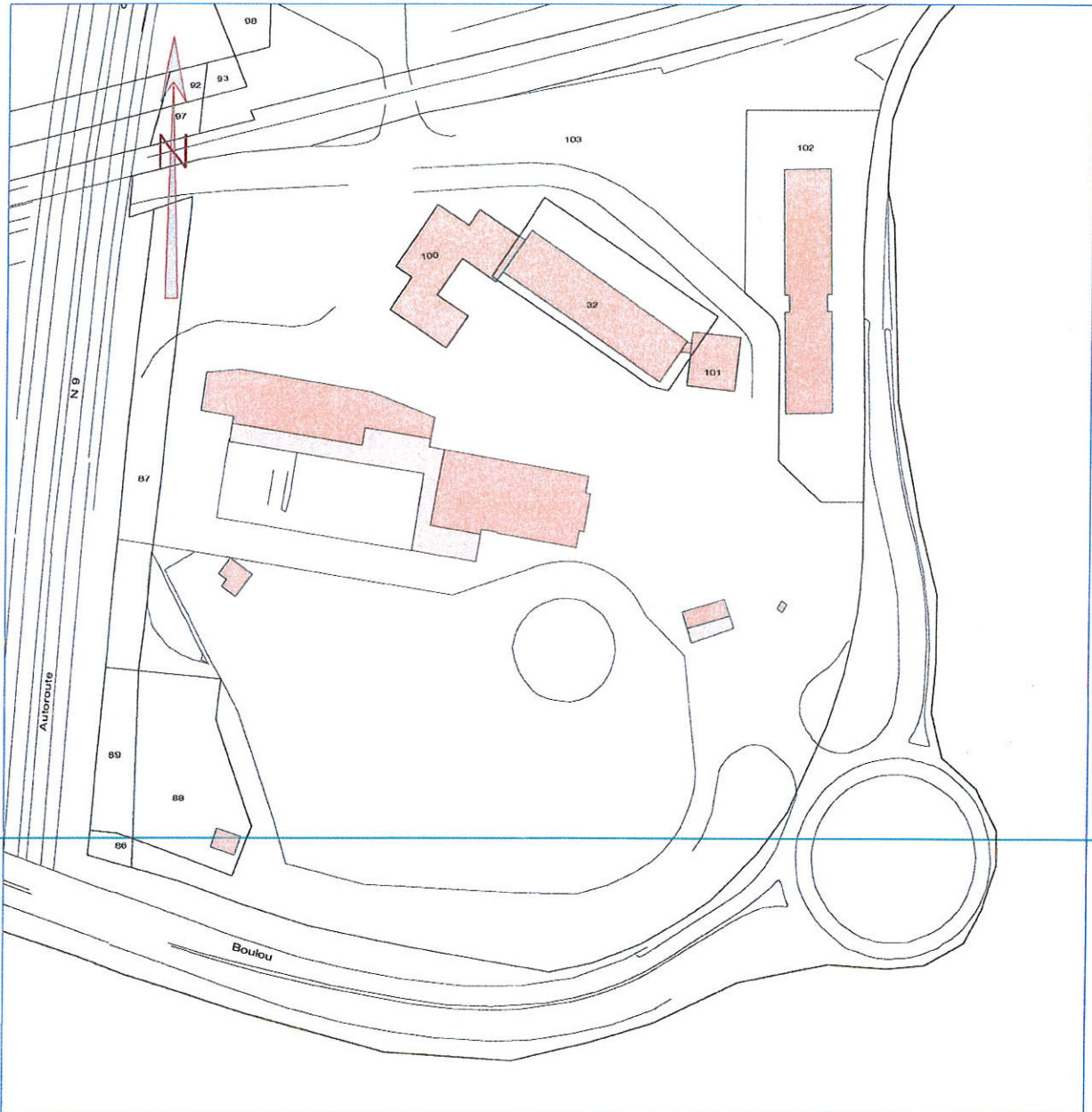
SERVICE DU PLAN

66024-LE BOULOU

Echelle: 1/1933

(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 12/02/2021
Signature

ANNEXE 2

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 103 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU	N° de compte	+00009
Dép.	66	Section	AA	Surface	44 263,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	103	Adresse	AUTOPORT
				Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	COMMUNE DE LE BOULOU		PBDDWT	66160 LE BOULOU

[P] - Propriétaire

Locaux

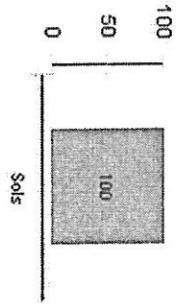
Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
COMMUNE DE LE BOULOU 9005 AUTOPORT 0240050852 K	Local divers Locataire				E	01	00	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 9006 AUTOPORT 0240050853 F	Local divers Locataire				F	01	00	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 9003 AUTOPORT 0240418230 J	Local divers Locataire				C	01	00	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 9004 AUTOPORT 0240418232 A	Local divers Locataire				D	01	00	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 9001 AUTOPORT 0240477789 S	Local divers				G	01	00	01001

Subdivisions fiscales

Règlement et emprise (m²)

Antériorité

Sols (44263 - 100%)



Contrainte

44263 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

44263 (100%) Droit de Préemption Urbain

Date acte 01/01/1981
Primitive 33

Zone

93 (~0%) UE

44170 (~100%) UEa

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 101 - LE BOULOU

Année MAJ 2020	Commune LE BOULOU	N° de compte +00713	
Dép. 66	Section AA	Surface 218,00 m ²	
Dir. 0	Parcelle 101	Adresse AUTOPORT A004	
		Rivoli	

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Adresse du propriétaire
[P]	SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU		10242 66160 LE BOULOU

[P] - Propriétaire

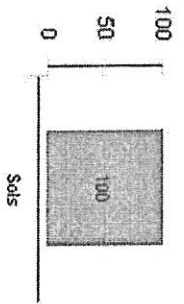
Locatifs

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240205289 H	Local divers Locataire				B	01	03	01001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240205290 R	Local divers Location autre qu'habitation				B	01	03	02001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240205292 G	Local divers Location autre qu'habitation				B	01	04	01001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240205294 Y	Local divers Locataire				B	01	05	01001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419358 M	Local divers Locataire				B	01	00	01001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419359 H	Local divers Locataire				B	01	01	01001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419361 L	Local divers Locataire				B	01	01	01002
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419362 G	Local divers Locataire				B	01	02	01002
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419364 Y	Local divers Locataire				B	01	02	01003

Adresse N° Invariant + Clé SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9110 AUTOPORT 0240419365 U	Démembrement Nature du local Occupation Local divers Localaire	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bat	Esc	Niv	N° porte
					B	01	02	01001

Subdivisions fiscales **Règlement et emprise (m²)** **Antériorité**

Sols (218 - 100%)



Contrainte

218 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
218 (100%) Droit de Préemption Urbain

Date acte 12/07/2013

Primitive 33

Zone

218 (100%) UEa

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 32 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU
Dép.	66	Section	AA
Dir.	0	Parcelle	32
		N° de compte	*00031
		Surface	1 795,00 m ²
		Adresse	AUTOPORT
		Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	DE L IMM C 2777		PBDGV4	AUTOPORT 66160 LE BOULOU

[P] - Propriétaire

Locaux

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
ESPINAS 9001 AUTOPORT 0240051411 W	Local divers Propriétaire	Lot 4 : 59/1000			A	01	00	04001
ESPINAS 9001 AUTOPORT 0240051412 S	Local divers Locataire	Lot 5 : 74/1000			A	01	00	05001
Monsieur GAUCI GEORGES 9001 AUTOPORT 0240051417 V	Indivision simple Local divers Propriétaire	Lot 10 : 59/1000			A	01	01	04001
GUANTER RODRIGUEZ 9001 AUTOPORT 0240051408 X	Local divers Propriétaire	Lot 1 : 160/1000			A	01	00	01002
MAISON PUJOL VERDAGUER 9001 AUTOPORT 0240051414 H	Local divers Locataire	Lot 7 : 160/1000			A	01	01	01001
PULLTEX FRANCE 9001 AUTOPORT 0240051409 T	Local divers Locataire	Lot 3 : 29/1000			A	01	00	02001
PULLTEX FRANCE 9001 AUTOPORT 0240051410 A	Local divers Propriétaire	Lot 2 : 59/1000			A	01	00	03001
SCI FAILLIN 9001 AUTOPORT 0240051419 L	Local divers Propriétaire	Lot 12 : 120/1000			A	01	01	06001
SGB 9001 AUTOPORT 0240051413 M	Local divers Propriétaire	Lot 6 : 120/1000			A	01	00	06001

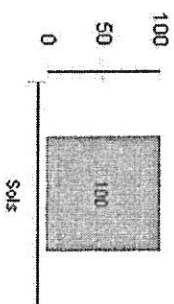
Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bat	Esc	Niv	N° porte
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MG 9001 AUTOPORT 0240051418 R	Local divers Propriétaire	Lot 11 : 74/1000			A	01	01	05001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9001 AUTOPORT 0240051415 D	Local divers Locataire	Lot 8 : 43/1000			A	01	01	02001
SYNDICAT MIXTE AUTOPORT DE LE BOULOU 9001 AUTOPORT 0240051416 Z	Local divers Locataire	Lot 9 : 43/1000			A	01	01	03001

Subdivisions fiscales

Règlement et emprise (m²)

Antériorité

Sois (1795 - 100%)



Contrainte

1795 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

1795 (100%) Droit de Préemption Urbain

Date acte 01/01/1987

Primitive

Zone

1795 (100%) UEA

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 100 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU	N° de compte	+00009
Dép.	66	Section	AA	Surface	745,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	100	Adresse	AUTOPORT
				Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	COMMUNE DE LE BOULOU		PBDDWT	66160 LE BOULOU

[P] - Propriétaire

Locaux

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat	Bât	Esc	Niv	N° porte
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419288 D	Local divers Propriétaire				A	01	81	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419290 G	Local divers Locataire				A	01	81	01002
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419291 C	Local divers Locataire				A	01	81	01003
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419292 Y	Local divers Locataire				A	01	81	01004
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419293 U	Local divers Local vacant				A	01	81	01005
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419294 P	Local divers Locataire				A	01	00	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419295 K	Local divers Local vacant				A	01	00	01002
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419296 F	Local divers Locataire				A	01	00	01003
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419297 B	Local divers Local vacant				A	01	00	01004

Adresse N° Invariant + Cié	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat	Bât	Esc	Niv	N° porte
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419298 X	Local divers Locataire				A	01	00	01005
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419299 T	Local divers Locataire				A	01	01	01001
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419300 E	Local divers Locataire				A	01	01	01002
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419309 R	Local divers Locataire				A	01	01	01003
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419312 P	Local divers Locataire				A	01	01	01005
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419315 B	Local divers Locataire				A	01	01	01006
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419317 T	Local divers Locataire				A	01	01	01007
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419319 J	Local divers Locataire				A	01	01	01008
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419321 M	Local divers Local vacant				A	01	01	01009
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419322 H	Local divers Locataire				A	01	01	01010
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419323 D	Local divers Locataire				A	01	01	01011
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419342 V	Local divers Locataire				A	01	01	01012
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419343 R	Local divers Local vacant				A	01	01	01013
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419344 L	Local divers Local vacant				A	01	01	01014
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419345 G	Local divers Local vacant				A	01	01	01015
COMMUNE DE LE BOULOU 5001F AUTOPORT 0240419346 C	Local divers Locataire				A	01	01	01004

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 87 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU
Dép.	66	Section	AA
Dir.	0	Parcelle	87
		N° de compte	+00648
		Surface	1 508,00 m ²
		Adresse	AUTOPORT
		Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	ETAT FRANCAIS		PBDZSK	9 PL DE L'EUROPE DIR ROUTES REPRESENTE PAR ASF 92500 RUEIL MALMAISON

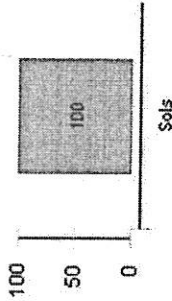
[P] - Propriétaire

Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

Subdivisions fiscales

Sols (1508 - 100%)



Règlement et emprise (m²)

Contrainte	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre.
1508 (100%)	Droit de Prémption Urbain

Zone	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre.
2 (~0%) UE	
1506 (~100%) UEa	

Antériorité

Date acte	24/06/2015
Primitive	33

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 89 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU	N° de compte	+00648
Dép.	66	Section	AA	Surface	555,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	89	Adresse	AUTOPORT
				Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	ETAT FRANCAIS		PBDZSK	9 PL DE L EUROPE DIR ROUTES REPRESENTE PAR ASF 92500 RUEIL MALMAISON

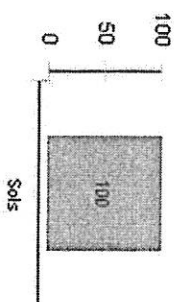
[P] - Propriétaire

Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

Subdivisions fiscales

Sols (555 - 100%)



Reglement et emprise (m²)

Contrainte
 555 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
 555 (100%) Droit de Préemption Urbain

Zone
 555 (100%) UEa

Antériorité

Date acte 24/06/2015
Primitive 34

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 86 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU	N° de compte	+00648
Dép.	66	Section	AA	Surface	109,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	86	Adresse	AUTOPORT
				Rivoli	A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	ETAT FRANCAIS		PBDZSK	9 PL DE L EUROPE DIR ROUTES REPRESENTE PAR ASF 92500 RUEIL MALMAISON

[P] - Propriétaire

Locaux

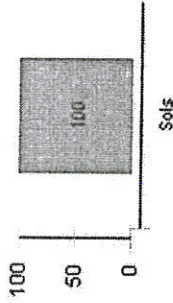
Aucun local renseigné sur cette parcelle.

Subdivisions fiscales

Règlement et emprise (m²)

Antériorité

Sols (109 - 100%)



Contrainte
109 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
109 (100%) Droit de Prémption Urbain

Zone
UE
109 (100%) UEa

Date acte 24/06/2015
Primitive 33

Carte d'identité de la parcelle 24 AA 88 - LE BOULOU

Année MAJ	2020	Commune	LE BOULOU	N° de compte	+00009
Dép.	66	Section	AA	Surface	1 577,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	88	Adresse	AUTOPORT
				Adresse	Rivoli
					A004

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	COMMUNE DE LE BOULOU		PBDDWT	66160 LE BOULOU

[P] - Propriétaire

Locaux

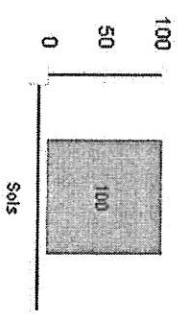
Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bat	Esc	Niv	N° porte
COMMUNE DE LE BOULOU 9002 AUTOPORT 0240418234 S	Local divers Locale				A	01	00	01001

Subdivisions fiscales

Règlement et emprise (m²)

Antériorité

Sois (1577 - 100%)



Contrainte
 1577 (100%) Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
 1577 (100%) Droit de Préemption Urbain

Date acte 31/12/2018
Primitive 34

Zone
 1577 (100%) UEa